

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/08/28/2019014495/justel>

Dossier numéro : 2019-08-28/03

Titre

28 AOUT 2019. - Arrêté ministériel portant désignation du fonctionnaire visé à l'article 133 de la loi générale sur les douanes et accises

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 13-09-2019 page : 86205

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Est désigné conformément à l'article 133 de la loi générale sur les douanes et accises, le fonctionnaire en charge de la délivrance des autorisations.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2019.